



En semi itinérance

RANDONNEES RAQUETTES EN QUEYRAS

7 jours/6 nuits/5 jours de marche



Au cœur du Parc Naturel Régional du Queyras, quatre nuits dans un hôtel douillet à 2000m d'altitude...des panoramas grandioses sur les montagnes enneigées ..Deux nuits en refuge confortable à 2500m d'altitude ... La magie de l'hiver opère ! Neige garantie !

LIEU : SAINT VERAN – QUEYRAS – HAUTES ALPES

DUREE : 7 jours / 6 nuits / 5 jours de marche

DATES : du dimanche 9 mars au samedi 15 mars 2025

NIVEAU : FACILE (maximum de 500m de dénivelé + par jour)

ACCOMPAGNATRICE : Guilhemette DHOYER – 06 64 43 28 00

Mail : sejours.atlas@gmail.com

HEBERGEMENT : HOTEL ** LE GRAND TETRAS à St Véran en chambre de deux pour les 4 premières nuits puis 2 nuits en refuge en petit dortoir

GROUPE : de 5 à 12 personnes.

PORTAGE : Vous porterez vos affaires de la journée sauf J5 et J6

RENDEZ VOUS : GARE SNCF Mont Dauphin / Guillestre Dimanche 9 mars 17 heures ou directement à l'hôtel le Grand Tetras à Saint Véran.

Retour même gare samedi 15 mars vers 16 heures.

PRIX : 1030 €

LE PRIX COMPREND :	LE PRIX NE COMPREND PAS :
<ul style="list-style-type: none">- La pension complète du J1 (repas du soir) au J7 (repas de midi)- L'encadrement par une AEM diplômée.- Les navettes pour le départ des randonnées- Le taxi pour arriver à l'hôtel et retour à la gare.- Le prêt du matériel (raquettes + bâtons + DVA + pelle + sonde)- L'accès au sauna	<ul style="list-style-type: none">- Votre trajet A/R entre votre domicile et le lieu de rendez-vous.- Vos boissons et dépenses personnelles.- Les assurances Annulation et Rapatriement- Tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « le prix comprend »

PROGRAMME

JOUR 1 : Accueil à la gare et transfert à L'hôtel. Installation et présentation du séjour.

JOUR 2 : LE CANAL DE PIERRE DIMANCHE (1780m)

Une randonnée de mise en jambe facile, au départ de Saint Véran. Traversée du bois des Amoureux. Découverte des Hameaux de Prats Haut, de la Rua de Molines, de la Chalp de Saint Véran
Dénivelé : + 350 m / - 350 m - Temps de marche : 3 h 30

JOUR 3 : LA CRÊTE DE CURLET (2301m)

Une montée régulière dans le bois du Moulin. La crête de Curlet nous offre un magnifique panorama sur le village de Saint Véran.
Dénivelé : + 500 m / - 500 m - Temps de marche : 4 h 30

JOUR 4 : LE SOMMET BUCHER (2254m)

Au départ de la Rua de Molines (1700m) . Le belvédère le plus facile du Queyras.
Montée au col des Prés Fromage. Descente par la chapelle Saint Simon. : une très belle randonnée !
Dénivelé : + :550 m / - 550 m - Temps de marche : 5 h

JOUR 5 : LE REFUGE DE LA BLANCHE (2500m)

Nous partons pour deux jours. Découverte du Vallon de la Blanche. Première nuit en refuge
Dénivelé : + 500 m - Temps de marche : 4 h 30

JOUR 6 : CARAMANTRAN (3021m)

Montée au col de Saint Véran. Nous sommes sur la frontière italienne. Puis la crête s'élève régulièrement jusqu'au sommet ! un 3000 m quand même ! Deuxième nuit au refuge.
Dénivelé : + 500 m / - 500 - Temps de marche : 4 h

JOUR 7 : RETOUR SUR SAINT VERAN

Retour à Saint Véran, en matinée. Séparation en début d'après-midi après le repas de midi. Retour à la gare de Mont Dauphin/Guillestre vers 16 heures.
Dénivelé : - 500 m - Temps de marche : 3 heures

Ce programme est susceptible d'être modifié par le professionnel encadrant pour assurer la sécurité du groupe en fonction du niveau des participants et des conditions météorologiques
Chaque soir vous pourrez participer à une séance d'étirements (pratique de yoga) pour vous ressourcer.

REJOINDRE GUILLESTRE ET SAINT VERAN :

Par la route :

Rejoindre Guillestre, par la N94, soit en venant de Gap, soit de Briançon. Puis prendre la D37 direction Queyras, Vallée du Guil jusqu'à Ville Vieille. Au rond point direction Saint Véran.

État des routes : inforoute.hautes-alpes.fr([link is external](#))

Par le train : gare de Mont-Dauphin-Guillestre : correspondance TGV de Marseille, Valence et Grenoble, un train direct par jour de Paris. Puis navette jusqu'à Saint Véran ou taxi (voir rubrique le prix comprend)

FORMALITE

- Passeport ou carte d'identité en cours de validité
- RC : Chaque participant doit être couvert en Responsabilité civile (dans le cadre d'une activité randonnée à titre de loisirs)
- L'assurance rapatriement est obligatoire. Une assurance annulation est fortement conseillée.

Si vous n'en possédez pas, A.T.L.A.S. vous propose un contrat Europ Assistance comprenant l'assistance/rapatriement, l'assurance annulation et interruption du séjour et bagages et effets personnels, (voir rubrique assurance et annulation).

LISTE DU MATERIEL HIVER RAQUETTES

- Sac à dos (30 litres maximum)
- Crème solaire
- Gourde + Thermos (0,50 l minimum) INDISPENSABLE (je peux vous en prêter un)
- Couverture de survie
- Lunettes de soleil
- Deux paires de gants ou moufles + Bonnet
- Un couteau + une cuillère+ un petit bol ou un quart en alu (pour la soupe de midi !)
- Un pantalon de montagne chaud
- Un collant thermique
- Une première couche thermique
- Une deuxième couche thermique
- Chaussettes chaudes
- Un gilet sans manche en polaire
- Une polaire chaude (ou veste en duvet)
- Veste Goretex étanche
- Chaussures de montagne étanches
- Votre pharmacie personnelle (+ ordonnance personnelle)
- Vos affaires de toilette
- Un drap sac pour la nuit en refuge
- Une minuscule trousse de toilette pour les deux nuits en refuge
- Une toute petite serviette de toilette pour le refuge (il y a des douches chaudes)
- Maillot de bain + serviette pour le sauna
- Il y a des crocks au refuge

Les raquettes, les bâtons et le matériel de sécurité (DVA + pelle + sonde) vous seront prêtés.

CONTRATS ASSURANCES

Assistance rapatriement - frais de secours : 1 % du prix du séjour

Annulation + bagages : 2, 8 % du prix du séjour

Extrait de nos contrats d'assurances à consulter sur notre site internet. Aucune modification ne sera possible qu'une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement - secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation

LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir : La Société Médiation Professionnelle www.mediateur-consommation-smp.fr 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

